
 <p>Agence des aires marines protégées</p>	Compte-rendu de réunion
	Lieu et date : Pontorson, 15 mars 2016, de 14h à 18h.
	Intitulé de la réunion : Comité Local de Concertation – Programme LIFE Pêche à pied de loisir- Site du golfe normand-breton
	Objet du document : compte-rendu
	Date du document : 18/04/2016
	Rédaction : M.PINEL ; O.ABELLARD Relecture : F.CORBAIN Diffusion : publique

Contexte de la réunion

L'Agence des aires marines protégées coordonne au plan national un projet LIFE+ environnement politique et gouvernance « **Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative** », en partenariat très étroit avec 9 structures sur 11 zones des façades Manche/Mer du Nord et Atlantique, dont le golfe normand breton.

Dans ce contexte, la zone d'étude du golfe normand breton a été retenue comme site d'expérimentation du programme. Ce programme, lancé et piloté depuis janvier 2014 par Margaux PINEL coordinatrice et son équipe, entre dans sa troisième et dernière année de mise en œuvre opérationnelle.

Pour rappel, c'est en juin 2012 que la première réunion technique sur la thématique a été mise en place pour monter et informer les acteurs du dépôt du projet. Ce projet sélectionné ensuite par la commission européenne a été mis en œuvre localement depuis fin 2013. Le comité de pilotage ou comité local de concertation du programme s'est réuni deux fois depuis 2014, le 28 janvier 2014 et le 03 février 2015. La réunion du 15 mars 2016 constitue donc le troisième temps d'échange de ce comité.



L'objectif de ce comité organisé une fois par an durant toute la durée du programme, est de présenter le bilan annuel du projet et les actions à venir sur l'ensemble du territoire. Il est également très important pour structurer et consolider le réseau d'acteurs locaux qui lors de ce temps dédié peuvent échanger sur la thématique.

En parallèle de ce comité de pilotage, quatre groupes de travail locaux se sont constitués en 2014 pour discuter des enjeux et des opérations à mener sur chaque



site pilote. En 2015, deux réunions spécifiques ont été organisées, l'une sur les panneaux d'information prochainement installés sur le territoire, l'autre sur la thématique « Palourdes de l'Ouest Cotentin ».

Participants (44)

- **BARGAT.F**, AVRIL
- **JEANNE. M**, CPML 50/ CPIE du Cotentin
- **BASUYAUX. O**, SMEL
- **LAPLACE-DOLONDE. A**, APP2R
- **POTTERIE. M**, APP2R
- **JAMBUT. S**, APP2R
- **MOLLA. J-P**, SAUTRAPEC
- **AUBERT. J**, APPCO et Mairie de Créances
- **LEPIGOUCHET. J**, CPAG/Comité 50
- **MABILLE.D**, APAM
- **LE FLAGUAIS .P**, APAM
- **JACQUETTE. J-M**, CRC Normandie
- **COURDENT. S**, DDTM/DML Pays de St-Malo
- **THERET. A**, FNPPSF CD 35
- **CASTEL. M-R**, GRAPE Basse-Normandie et Association de protection de la Vallée du Lude
- **ROLLET. C**, IFREMER Dinard
- **JAN. L**, LIPAP
- **DELAUNAY. B**, LIPAP
- **MANET. M-C**, A.G.E.B
- **PRIGENT. Jean-Luc**, ARS 22
- **TRUBLET. C**, ARS 50
- **SARRAZA. M**, Agence de l'Eau Seine Normandie
- **ROBILLARD. H**, Mairie de Genêts
- **ROUGEVIN. D**, Mairie de Genêts
- **LE MOING. J-M**, Mairie de Genêts
- **SOHIER. D**, CDPMEM 22
- **LE GUILLOUX. S**, CDPMEM 22
- **DE DROUAS. M**, DDTM-DML 22
- **AUMONT. L**, CRPMEM- Basse-Normandie
- **TETARD. X**, CRPMEM- Basse-Normandie
- **LECOEUR. D**, CPIE COTENTIN
- **HUVE. B**, Saint-Jacut Environnement
- **PAITRY. A**, Saint-Jacut Environnement
- **JANSON. A-L**, MNHN Dinard
- **GAUTIER. L**, particulier/animatrice nature
- **GUIGNY. A**, SyMEL
- **GUIBERT. A**, Syndicat des Caps
- **JONCOURT.Y**, GEMEL-Normandie
- **TAILLEBOIS. J-M**, Mairie de Cherrueix
- **BECK. F**, Laboratoire M2C
- **PINEL. M**, Aamp
- **ABELLARD. O**, Aamp
- **CORBAIN. F**, Aamp

Excusés (10) : Sylvie ALLIX (ARS 50) ; Claire EMBERSON (mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer); Danièle DELAGE (mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer) ; mairie de Saint-Jean-le-Thomas; mairie de Lingreville; Emilie GAUTREAU (office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo); Paul BODINEAU (Saint-Jacut Environnement) ; Morgane PERRETTE (Saint-Malo Agglomération) ; Franck DESLILE et Jérémy ALLAIN (Vivarmor Nature) ; Jean-Christophe NICOLLE ; Nelly LE MOUILLOUR ; Hélène TREGUER (DDTM-DML35).

Ordre du jour

- Rappel des objectifs du programme
- Bilan annuel 2015
- Eléments de planning et opérations 2016
- Temps d'échanges



Ce comité de pilotage a été organisé et mené par Margaux Pinel et Florent CORBAIN de l'Agence des Aires Marines Protégées (antenne Granville) et avec les contributions particulières d'Olivier BASUYAUX (SMEL) et Claire Rollet (IFREMER Dinard).

Les éléments rapportés ci-après retranscrivent les principaux éléments d'échanges. La présentation est disponible dans un document PDF annexe.

Les trois principaux pôles d'actions ont été présentés à l'assemblée : le diagnostic des pratiques et des pratiquants (premiers résultats de comptages et d'enquêtes), les diagnostics écologiques et les actions de communication, information et sensibilisation.

1) Les comptages nationaux

Question : Pourquoi la proposition de l'association APAM de réaliser un comptage aérien n'a-t-elle pas été retenue ?

Réponse Aamp : Attention le programme Life est national. Il fallait harmoniser les méthodes de comptage. Par ailleurs, ce type de comptage a été testé dans le golfe du Morbihan en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud pour tester un système automatique, et le temps de traitement informatique est très long. Un logiciel devrait bientôt voir le jour. Concernant le GNB, la méthode de comptage aérien est intéressante pour couvrir une partie significative du territoire dans sa longueur mais quasiment impossible dans sa largeur notamment sur la Côte Ouest Cotentin. Aucune méthode automatique n'est encore assez robuste.

Question : A quoi sert le comptage ? Si c'est pour identifier les zones de pêche, il suffisait de demander aux acteurs de terrain et notamment les associations de pêche récréative. Par ailleurs à quoi servent les données ? Il ne faut surtout pas extrapoler les données pour évaluer les captures.

Réponse d'une autre association : les comptages permettent aussi de connaître les outils utilisés. L'APP2R a procédé à des évaluations pour constater l'impact potentiel sur les ressources. Le constat est que les quotas ne sont pas fait.

Réponse Aamp : Les comptages servent à quantifier l'activité, évaluer la fréquentation des sites tout au long du projet et servent à (ré)orienter les actions de communication et de sensibilisation sur le terrain. Le comptage sert également à justifier auprès des structures institutionnelles un certain nombre d'actions à financer, il faut pouvoir chiffrer et justifier les actions sur tel ou tel site. Les comptages tels qu'ils sont réalisés aujourd'hui nous donne une vision d'ensemble dans le cadre du programme, il n'y aurait pas d'intérêt à reproduire ce type de comptage tous les ans, mais peut-être tous les 3 à 5 ans pour observer l'évolution de l'activité.

2) Résultats d'enquêtes

Remarque : Les gens connaissent les mailles, en revanche ils connaissent mal les engins autorisés. Par exemple, l'utilisation du trident est interdit, pourtant il est régulièrement utilisé et rarement contrôlé par les unités de contrôles.

Reproches sur l'utilisation de plexiglas pour identifier plus facilement la ressource alors que la pêche en apnée est interdite (masque, tuba et combinaison de plongée interdits).

Question : Pourquoi les résultats Baie du Mont Saint Michel ne sont pas affichés ?

Réponse Aamp : Parce que le nombre d'enquêtes était trop faible (juste 26 enquêtes), cela ne permet pas de présenter des résultats statistiques suffisamment robustes. Les résultats sur ce site ne sont pas complets, car il y a eu du retard dans la mise en place de



la convention de partenariat avec le CPIE de la Baie du Mont-Saint-Michel et également liée à la fermeture de la structure.

Remarque : les pêcheurs vont à la pêche par motivation sociale (non avouée). Les foyers de la Manche disposent de faibles revenus et la pêche à pied est un moyen facile et gratuit d'accéder à des produits de qualité et chers dans le commerce.

3) Actions de sensibilisation sur les herbiers de zostères

Remarque : Les pêcheurs pêchant dans les herbiers ne comprennent pas l'interdiction et veulent conserver leurs habitudes. L'association Saint-Jacut Environnement qui participe aux actions de sensibilisation estime que l'action pédagogique ne suffit plus. Attente de l'effet panneau d'information sur cet habitat fonctionnel. Si l'effet escompté n'est pas suffisant, il faudra peut-être envisager des actions répressives.

4) Suivis écologiques des herbiers de Chausey

Question : Pourquoi les associations n'ont-elles pas été sollicitées pour identifier les sites de pêche présents aux abords des herbiers ?

Les associations indiquent que la pêche à la crevette dans les herbiers n'est pas impactante et que malgré cette activité, les surfaces d'herbiers ont augmenté sur la dernière décennie.

Réponse Aamp : Choix en concertation avec les gardes du littoral (problème d'acheminement sur un site accessible) et la base des orientations de gestion du DOCOB déjà largement concerté avec les acteurs locaux. Enfin le site a été abandonné rapidement dès lors qu'il a été constaté que les herbiers étaient finalement peu fréquentés, en bonne santé et que les pêcheurs restaient en bordure la plupart du temps.

5) Suivis écologiques des populations de palourdes de l'Ouest Cotentin

Présentation du SMEL (Synergie Mer et Littoral Intervention), O.Basuyaux.

Présentation de la cartographie globale des sites qui a permis d'identifier les principales zones de concentration. Précision : la carte ne sera distribuée à personne, ni aux pêcheurs récréatifs, ni aux pêcheurs professionnels.

Éléments de présentation principaux :

Identification des zones et cohortes

L'élaboration de diagrammes de tailles permet de distinguer les différentes cohortes. Le traitement de ces données permet d'estimer la croissance des individus et de distinguer les phases de croissance estivale et le plateau de croissance hivernale.

Une palourde est « pêchable » au bout de 3,5 ans.

La distinction n'est pas faite entre les palourdes japonaises et européennes dans ce travail d'évaluation du stock partant du constat que les palourdes sont pêchées indifféremment par la grande majorité des pêcheurs. De plus, la différenciation entre les deux espèces n'est pas toujours évidente.

Plusieurs manipulations terrains complémentaires sont en cours pour affiner certaines hypothèses : il y a-t-il des migrations des palourdes ? à quel stade ? il y a-t-il déplacement des zones de concentration et comment ? quelle influence de la maladie de l'anneau brun sur le stock ? Les palourdes sont-elles inféodées à certains milieux ?



Question: il y a-t-il des déplacements entre le haut et le bas de l'estran ? et des déplacements longitudinaux ?

Réponse : oui il y a des déplacements dans les deux sens et l'étude vise à mieux comprendre la nature de ceux-ci.

Indicateur d'évolution des stocks

L'indicateur de suivi envisagé est le CPUE (Capture par Unité d'Effort), il serait souhaitable de le mettre en place 2 fois par an. L'idée est de s'appuyer sur les données fournies par les pêcheurs récréatifs au rythme des activités de chaque pêcheur.

Les informations récoltées à travers cet indicateur, informerons d'une part sur la « pêchabilité » des espèces, d'autre part, sur la taille des espèces capturées donc sur l'état de santé du secteur pêché.

La méthode par quadrats permet une évaluation prospective des stocks potentiels.

Indicateurs liés à la pêche à pied professionnelle

Aujourd'hui 90 licences de pêche à pied professionnelle sont délivrées par le CRPBN. L'objectif est de disposer de 45 questionnaires auprès des professionnels pour intégrer des données robustes à l'étude. Cependant, il est souligné que le nombre de pêcheurs professionnels de palourdes a diminué fortement. Sur la côte Ouest Cotentin, il y a eu jusqu'à 25 pêcheurs professionnels de palourdes il y a encore quelques années. Aujourd'hui il n'en resterait que 5. La raison de cette baisse serait liée directement à l'effondrement de la ressource, un marché moins porteur, les pêcheurs professionnels se sont donc reportés sur d'autres espèces (coques par exemple).

Prochaine campagne CPUE : marée du 03/04/05 juin 2016

Il faudrait au moins 15 résultats par site (six).

Remarque : les associations constatent une invasion sur la côte de la palourde japonaise depuis les années 2000. Inquiétudes sur la pathologie anneau brun, est-elle dangereuse pour l'homme ?

Réponse : La maladie de l'anneau brun n'est pas dangereuse pour l'humain elle ne se transmet pas s'il on consomme des coquillages.

Remarque : La coque a également disparu du secteur Ouest Cotentin et dans la baie du Mont-Saint-Michel, qu'en est-il, il y a-t-il des études ?

Réponse : Non, aucune étude en cours à ce jour.

6) Suivi écologique des récifs d'hermelles en Baie du Mont-Saint-Michel

Présentation de l'IFREMER Dinard par C. Rollet

Présentation du protocole et des résultats de l'étude conduite sur le terrain dans deux grands sites de la Baie du Mont-Saint-Michel : Champeaux et Saint Anne.

Site de Sainte-Anne

Remarque : certaines associations de la Baie estiment que le caractère très dégradé des récifs de Sainte-Anne est la conséquence d'un ensablement lié en partie à la modification de l'implantation des bouchots.

Réponse de l'IFREMER : les forts coups de vents de 2014 ont eu probablement un impact notable, mais souligne une absence de recrutement durant 2 années. Il est par ailleurs constaté une recrudescence des épibiontes (organisme qui vit sur un autre être vivant,



celui-ci lui servant de substrat). L'influence de la pêche à pied n'a pas été facilement caractérisée sur ce site. Il est généralement constaté que les activités de pêche à pied ont lieu en dehors des récifs et se cantonnent aux zones de bordures.

Remarque : La LIPAP s'est engagée dans une charte de pêche à pied applicable en Ille-et-Vilaine pour promouvoir une pêche durable en baie, et en particulier autour des récifs d'hermelles.

Remarque : Le comité régional conchylicole (Bretagne) insiste sur l'importance des dynamiques naturelles dans les différentes étapes d'apparition des hermelles (récifs et placages). L'IFREMER confirme et rappelle la nature cyclique des phénomènes naturels et la nécessité de prendre en compte plusieurs facteurs pour expliquer les phénomènes et dynamiques constatés.

Site de Champeaux

Sur le site de Champeaux, il est constaté au niveau de sol roc une zone très dégradée en 2007, 2011 et 2014. Concernant le site de la Frégate il est constaté un phénomène de disparition et réapparition. Dans les années 60, le site était bien présent et semble avoir réapparu depuis 2011. Il est noté que ce site de la Frégate, est suffisamment éloigné de la côte et sera probablement exempt de forte fréquentation. Il est rappelé que dans les années soixante, le site était également fréquenté par les pêcheurs venant en Doris.

Question: L'apparition massive de crépidules peut-elle avoir une influence sur ces récifs (compétition, disponibilité en nourriture) ?

Réponse : les travaux du PNEC visaient à proposer une étude complète sur l'impact trophique de l'invasion de la crépidule sur les filtreurs élevés (moules, huîtres), mais le lien avec les récifs d'hermelles n'a pas été mis en évidence.

Recommandation : L'IFREMER recommande un intervalle de suivi quinquennal. Il est souligné la nécessité d'un temps de préparation et de traitement important pour conduire ce type de protocole en plus de la mobilisation d'un nombre d'acteurs relativement important.

7) Présentation des outils de communication

Réglette de sensibilisation

Question : l'APAM demande pourquoi la réglette à trou n'a-t-elle pas été retenue ? Car bon nombre d'espèces sont pêchables à 40 mm.

Réponse : Il est rappelé la possibilité d'utiliser d'autres outils et notamment le pied à coulisse de la FNPPSF. La réglette vient en complément du pied à coulisse déjà existant qui n'a pas pu être intégré dans le programme LIFE. De plus, les propositions d'outils de sensibilisation ont été validées en concertation lors de groupes de travail en 2014.

Panneaux d'information

Question : Pourquoi le site de la Laronnière en BMSM n'est-il pas privilégié ?

Réponse : Le site a été identifié, mais la répartition des financements sur tout le territoire ne permettait pas d'en financer sur ce site.

Information : Les coûts ont été négociés, 10 panneaux supplémentaires pourront être financés.

Question : Pas beaucoup d'information à ce jour sur la qualité des eaux de baignade et sur l'état sanitaire des sites de pêche, ces informations seront-elles intégrées au panneau ?

Réponse de l'ARS : il existe des affiches spécifiques pour les eaux de baignade, ainsi qu'une information par internet, mais les mairies doivent jouer le jeu concernant l'affichage des résultats sanitaires des sites de pêche.



Projet de cartes postales humoristiques

Le CPIE du Cotentin lance un projet de cartes postales humoristiques, celui-ci devrait voir le jour avant l'été

Information réglementaire

Question : les élus des communes de la Manche sont-ils au courant de l'arrêté du 03 février 2016 ? Les communes actualiseront-elles les panneaux ?

Réponse : les communes ont signé des chartes d'engagements avec l'Aamp en contrepartie du financement de celui-ci, elles se sont donc engagées « moralement » à les actualiser. L'Aamp précise que toutes les structures sont responsables et libre d'informer la commune en cas de changement.

Remarques :

Les associations demandent à avoir la liste des communes ou il y aura des panneaux.

Pour les communes volontaires et situées hors zone d'étude, il sera possible de disposer des outils développés sous condition de signature d'une charte d'engagement de respect des éléments graphiques.

Remerciements

L'équipe Aamp du golfe normand-breton remercie l'ensemble des participants et intervenants venus lors de cette réunion de bilan de la deuxième année du programme life, ainsi que tous les bénévoles qui s'investissent au long de l'année dans les missions de terrain. Nous remercions tout particulièrement la mairie de Pontorson pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Accès aux documents produits dans le cadre du programme LIFE+ PAPL :

L'ensemble des documents produits dans le cadre de ce travail (projet, présentation, compte-rendu) sont accessibles au public sur le portail FTP de l'Agence des aires marines protégées : <ftp://extlife:projetlife@ftpagence.aires-marines.fr>

Plusieurs répertoires sont accessibles au public, ceux des autres sites LIFE+ pilotés par l'Agence des aires marines protégées (PNM Estuaires Picards et Mer d'Opale, Concarneau-Les Glénans, Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais, Bassin d'Arcachon) et celui du golfe normand breton.

